

« 2S ENERGIES »

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 100 €

Siège social : 10 A Rue du Moulin

59820 Gravelines

944 767 797 R.C.S. Dunkerque

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À Gravelines

Le 08 avril 2026

DÉLIBÉRATION

L'associé unique, Monsieur Stéphane SOROMAN déclare la délibération régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

L'associé unique délibère sur les points suivants :

1. Adjonction d'activité,
2. Modification des statuts,
3. Formalités de publicité.

1. ADJONCTION D'ACTIVITÉ

L'associé unique décide d'ajouter l'activité suivante : **travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (pompes à chaleur, ballons thermodynamiques, chaudières, radiateurs, climatisation, systèmes de chauffage, capteurs solaires non électriques, poêles).**

2. MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision ci-dessus, les statuts sont modifiés comme suit :

-L'article 2 (Objet social) est mis à jour pour intégrer la nouvelle activité.

3. FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

L'associé unique décide que toutes les formalités légales liées à ces décisions seront effectuées conformément à la législation en vigueur, notamment :

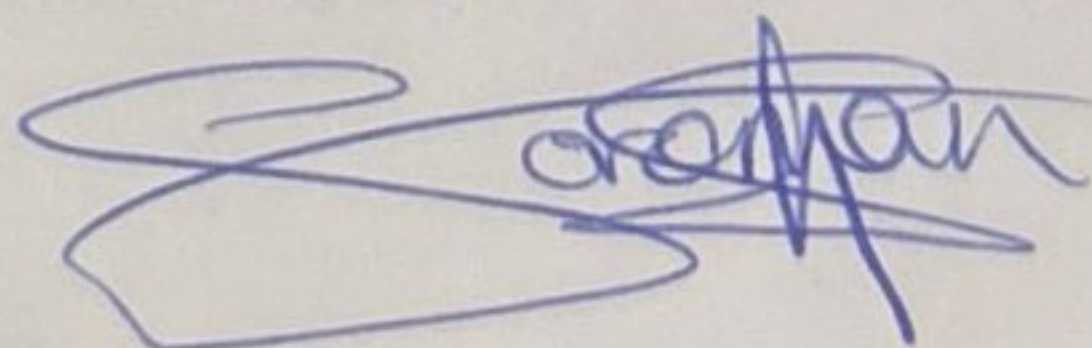
- Publication au **Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC)**,
- Inscription modificative au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**,
- Publication dans un journal d'annonces légales habilitées.

Fait à Gravelines, le 08 avril 2026

Signature :

Monsieur Stéphane SOROMAN, Gérant et associé unique

Certifié conforme par le Représentant légal



SS